

Rédigé en Collaboration

Nul écrit inséré sans nom responsable

Publié par la Société de publications du district d'Arthabaska.

Bureaux: ARTHABASKAVILLE, P. Q.

E. CREPEAU, Directeur-Gérant

DENIS LEBLANC

Imprimeur

L'ECHO DES BOIS-FRANCS

Journal Industriel, Politique, Agricole et Commercial

ORGANE DU COLON

ABONNEMENT. ANNONCES. Etc

Canada et Etats-Unis: \$1.00 payable d'avance.

Pour annonces: 1re insertion, 12c. par ligne

2me " 8c. "

Toute insertion subséquente... 4c. "

Conditions spéciales pour annonces d'affaires, rapports, réclames, etc., etc.

Naissance, Mariage, Décès... 25c.

Gratuit pour les abonnés.

Cartes d'Affaires

AVOCATS

CREPEAU, METHOT & CREPEAU

VOCATS, Arthabaskaville, P. Q.

EUG. CREPEAU, C. R., J. E. METHOT,
LOUIS-F. CREPEAU, L. L. B.

Téléphone BELL & LAROSE.

HARNOIS & METHOT

VOCATS, 42, Rue du Platon, Trois-Rivières.

J. U. RICHARD

VOCAT, DRUMMONDVILLE, P. Q.
Juin 1894.

NOTAIRES

THEOPHILE COTE

NOTAIRE, Percepteur du Revenu de la Province pour le district d'Arthabaska. Arthabaskaville, P. Q.

A. SCHAMBIER

NOTAIRE, Officier Reviser pour le comté de Mégantic, Agent d'Immeubles, etc. St-Ferdinand d'Halifax, P. Q.

F. V. LESSARD

NOTAIRE, Saint-Patrick's Hill, Tingwick, P. Q. Greffe de M. le notaire Larue.

J. C. ST-AMANT

NOTAIRE, Commissaire de la Cour Supérieure, Agent de Prêts et d'Assurances, etc. L'AVENIR, P. Q.

MEDECINS

DR H. SAVOIE

MEDECIN-CHIRURGIEN. ST-NORBERT D'ARTHABASKA.

DR J. BERGERON

MEDECIN-CHIRURGIEN. Ste-SOPHIE, Comté de Mégantic, P. Q.

J. E. BLONDIN, M. D. L.

MEDECIN-CHIRURGIEN, Pensionnaire, Arthabaskaville, P. Q.

DR E. C. P. CHEVREUILS

MEDECIN-CHIRURGIEN. Consultations à toute heure. SOMERSET, P. Q.

DIVERS

J. N. CASTONCUAY

REPRESENTANT ET INGENIEUR-CIVIL, Secrétaire du Cercle Agricole de Saint-Christophe. Rue de l'Eglise, Arthabaskaville.

Hercule Carneau

HUISSIER C. S. Bureau: chez MM. Crépeau, Méthot & Crépeau, Arthabaskaville, P. Q.

P. A. BOURK

HUISSIER C. S., Somerset. Se chargera de collections et de toutes autres œuvres dans cette branche.

D. O. BOURBEAU

MAGASIN GENERAL

Hardes Faites,

Coiffures,

Chaussures.

Epiceries et Provisions, Peintures, Huile et Vernis, Produits de Fournitures Plâtre, Ciment et Phosphate.

Victoriaville, P. Q.

J. B. OUELLET

MARCHAND DE NOUVEAUTÉS

Hardes Faites,

Chapeaux,

Chaussures.

ARTHABASKAVILLE.

FRECHETTE & Cie

MARCHANDS-GENERAUX

St-Ferdinand d'Halifax, P. Q.

PIDGEON & POWELL

Magasin Général

St-Ferdinand d'Halifax, P. Q.

AUGUSTIN CLOUTIER

Marchand.

—ASSORTIMENT VARIÉ—

Marchandises seches,

Provisions, ferronneries, etc.

St-Ferdinand d'Halifax, P. Q.

ALFRED ROBERGE

BOUCHER

Victoriaville

Toujours en mains, Jambons, Saucisses, Volailles, Graisse, Suif, etc., etc.

Feuilleton de L'ECHO des BOIS-FRANCS

20 AVRIL 1895.—No 40

La Fille Sauvage

DEUXIEME PARTIE

VI

LE DÉPART.

(Suite)

—Seigneur, dit-elle d'une voix fervente, rendez à cette mère les trésors d'amour qu'elle a perdus; ne lui rappelez pas les souvenirs du passé pour les changer en tortures. Rapprochez d'elle l'époux qui la pleure, et doublez les joies de l'avenir comme vous fîtes pour Job votre serviteur... Je vous remercie d'avoir fait de moi l'instrument de votre providence; que vos anges habitent une maison sanctifiée par l'innocence et la douleur. Recevez la jeune âme qui se débat dans les limbes de l'ignorance, fortifiez la mère épuisée, et dirigez vous-même les pensées et les pas de vos enfants...

La Fille sauvage qui venait de joindre ses mains, comme elle avait vu faire à Mme de Flessigny prononça distinctement:

—Mon Dieu! mon Dieu!

—Tonnerre des Indes! fit Grand-Hunier, le jour où je suis allé à Ste-Anne d'Auray avec mon capitaine pour la remercier de nous avoir sauvés de la tempête et des naufrages de Penmark, je ne me suis pas senti plus ému. Nom d'un requin! comme on dit dans la baie de Panama des scènes semblables changeraient un matelot en fontaine.

—Au revoir, mon ami, dit Mme de Flessigny à Grand-Hunier; au revoir et à demain!

Etiennette se jeta dans les bras de Flavienne, et le vicomte effleura de ses lèvres la main pâle de la comtesse. Alors la Fille sauvage fit un pas en avant, et avec un geste charmant d'ingénuité, elle tendit sa petite main brune.

—Pauvre fille! murmura Antonin, pauvre chère fille!

Il prit le bras de sa sœur et sortit avec elle et Grand-Hunier de la chambre rouge.

Trop émue pour se livrer encore au sommeil, Mme de Flessigny se jeta sur son lit. Pour la première fois, la Fille sauvage, au lieu de s'étendre sur ses fourrures, prit place à côté de celle qui l'attirait d'une façon invincible. Le bras de la pauvre enfant enlaça le cou de la comtesse, et celle-ci s'endormit avec l'impression de deux lèvres fraîches sur sa joue.

Dès l'aube, Mme d'Épinoy entra chez sa nouvelle amie.

Des ordres avaient été donnés pour que rien ne manquât à Flavienne, et Etiennette la supplia de prendre possession d'un appartement assez vaste qu'elle venait de faire disposer à son intention.

—Je vous remercie, répondit Mme de Flessigny; cette chambre me suffira parfaitement, en y joignant un cabinet de toilette. J'regarde comme un devoir providentiel de m'occuper de cette enfant dont la sympathie me touche. Vous ne pouvez lui donner une autre chambre, car aucune n'offrirait autant de sûreté; je la partagerai donc avec elle jusqu'à...

—Que comptez-vous faire? demanda Mme d'Épinoy.

—J'éprouve autant d'impatience que de terreur à savoir ce que j'ai tant à cœur d'apprendre... Humbert vit-il encore? Il me croit mort... La certitude du naufrage du Terrible a pu lui faire croire qu'une liberté complète lui était rendue... Je tremble à la pensée qu'il a perdu mon souvenir... Prenez votre frère d'écriture lui-même à l'Isle du Roy et de s'informer du comte de Flessigny... J'agiterai d'après la réponse qu'il recevra.

—Soyez tranquille, il ne perdra pas un jour.

Il est encore d'autres démarches utiles, urgentes, mais celles-là, je puis seule les faire, toute seule...

—Où demeurent les personnes près de qui vous pourriez trouver des renseignements sur ce qui vous intéresse?

—A Paris, répondit Flavienne

—Vous avez besoin d'y aller? — Oui, fit Mme de Flessigny, quoique la mort de mon enfant, la perte de la cassette rendissent sans doute inutile tout ce que je pourrais tenter si Dieu avait appelé à lui mon cher Humbert.

—Cessez de vous troubler, dit Etiennette, et de vous demander comment il vous sera possible de réaliser ce que vous souhaitez; avant un mois, nous partirons tous pour Paris.

—Vous y habitez durant l'hiver?

—Oui, et cette année nous avançons notre voyage... Le congé de mon frère n'est que de six mois, et nous le présenterons à Versailles... A Paris comme à Songy, vous ne me quitterez pas; argent et crédit, tout ce que nous possédons est à vous.

—Vous êtes bonne! oh! vous êtes bonne!

Mme de Flessigny tourna un regard inquiet vers la Fille sauvage.

—Que ferez-vous de cette enfant?

—Oh! fit Etiennette, je ne sais encore, mais en vérité je demeure très perplexe... Mon mari craint que sa présence ne soit une gêne à l'hôtel; d'un autre côté, mon frère insiste pour que je n'abandonne point cette malheureuse créature... Mon cœur me donne le même conseil que mon frère... A Paris, Antonin se rapprochera de voyageurs célèbres; il trouvera le moyen de mettre sous les yeux de cette enfant des objets, des fruits, des fleurs, des odeurs qui lui farent peut-être familiers pendant son enfance... Enfin il est convaincu que la lumière sur sa destinée ne peut se faire qu'à Paris... M. d'Épinoy est excellent, il cédera à mon désir, et j'emmènerai ma protégée qui me semble encore davantage la vôtre.

Sans doute la Fille sauvage comprit que l'on parlait d'elle, car elle se rapprocha d'Etiennette.

—Elle a besoin d'être aimée, dit Mme de Flessigny, et nous serons deux pour cela... Elle a besoin d'apprendre Dieu, et nous lui révélerons les prodiges de sa miséricorde.

—Ainsi vous acceptez notre hospitalité à Paris?

—Oui, j'accepte, répondit Flavienne en laissant rouler sur ses joues des larmes de reconnaissance.

Le soir même, à l'heure du dîner, celle qui était entrée à Songy mourante de faim et convertie de haillons franchissait le seuil du grand salon au bras d'Antonin. Le comte d'Épinoy prévenait lui fit un court et aimable accueil.

—Mon père, madame, lui dit-il, l'honneur d'être au nombre des amis du marquis Jacques de Flessigny.

Désormais Flavienne comptait des protections et reprenait son état dans le monde.

Ce n'est pas qu'elle se trouvât subitement, et par le seul fait de la commotion opérée par le récit de Grand-Hunier, capable d'une application soutenue et disposée à suivre une longue conversation. Son cerveau ébranlé se fatiguait vite sous le poids de la pensée. Elle faisait parfois le bruit avec une sorte de terreur et s'enfonçait alors dans les profondeurs du parc, où la Fille sauvage ne tardait pas à la suivre. Celle-ci faisait des progrès de jour en jour plus marqués dans la civilisation. Elle ne consentait point encore à quitter sa tunique de fourrure, mais elle avait renoncé à porter suspendue au côté sa massue de bois dur. Depuis plusieurs jours, elle se cachait dans la partie la plus éloignée du parc et y passait des heures entières. Que faisait-elle? Nul ne le savait. Quand elle comprenait qu'on la cherchait, quand la voix de Mme de Flessigny ou celle d'Etiennette l'appelait, elle répondait par un de ces chants d'oiseaux qu'elle imitait avec une perfection désespérante, et peu après elle apparaissait calme et souriante, comme si elle venait d'accomplir une œuvre qui satisfaisait un de ses plus vifs desirs. Elle rapportait souvent de ses longues courses à travers le bois des brassées de fleurs sauvages qu'elle partageait entre Flavienne et Mme d'Épinoy. Plus elle se rapprochait de nos usages,

plus elle paraissait comprendre qu'Etiennette lui avait rendu un immense service en l'arrachant à sa vie misérable.

Quand elle rencontrait Antonin, elle détournait la tête ou le regard d'un air triste et confus. Elle ne pouvait oublier le dur regard par lequel il l'avait punie de sa cruauté à l'égard d'une bête innocente. Par une des dernières après-midi chaudes de l'automne pendant lesquelles le soleil prodigue ses rayons plus pâles, mais d'une splendeur extraordinairement pénétrante, l'officier de marine, Etiennette et Flavienne se tenaient assis sous un buisson de clématites jolies leurs houppes soyeuses avec un ravissant désordre. La Fille sauvage se livrait dans le parc à une course sans but. Elle courait pour courir, cette enfant des bois, et nulle ne cherchait à la suivre, car on était sûr qu'elle reviendrait. Elle parut tout à coup sur la pelouse, et Antonin poussa en l'apercevant un cri de surprise. La Fille sauvage s'était fressée une couronne de viornes flexibles; autour de son cou descendait un plastron de baies roses de fusains dont la nuance s'harmonisait avec le ton de sa peau, et par la main elle guidait docile, privé, caressant, le chevreuil que, six semaines auparavant, elle avait failli tuer. La charmante bête, elle aussi, était parée; on eût dit un jeune victime prête pour le sacrifice, amené par la sauvage prêtresse d'un dieu étranger. La fille du ravin était si complètement charmante que Mme d'Épinoy ne put s'empêcher de s'écrier:

—Antonin, vois donc comme elle est belle!

L'enfant lècha la laisse fleurie du chevreuil, le prit dans ses bras, l'embrassa longuement, puis elle vint l'apporter aux pieds d'Antonin. Alors elle regarda l'officier de marine avec une expression de regret si touchant que celui-ci se sentit profondément ému.

C'était le pardon de sa brutalité, de sa sauvagerie, que lui demandait la pauvre fille. Les mots manquaient à ses lèvres; mais courbée sur ses genoux, le geste suppliait, les paupières humides, elle implorait sa grâce avec une avec une telle expression qu'Antonin dit à sa sœur:

—Cette enfant me fait mal... Que puis-je, que dois-je faire? Si je lui parle, elle ne me comprendra pas.

Une inspiration soudaine lui vint. Il enleva de terre le chevreuil, le plaça sur ses genoux et l'embrassa longuement la douce bête. Celle-ci répondit aux caresses d'Antonin par un bêlement de joie, et la Fille sauvage, se levant, lança des trilles de rossignol avec l'accent du triomphe. Elle comprenait qu'entre elle et Antonin la paix était faite.

Trois jours après, Mme de Flessigny lui présenta une longue robe flottante qui, sans gêner aucunement ses mouvements, se rapprochait cependant de la forme habituelle des costumes; la Fille sauvage, soupira avec une expression de regret, mais elle mit la robe et ne parut pas ressentir de peine à se voir ainsi vêtue. Cependant elle prit sa tunique d'agneau, sa massue et sa ceinture, et les enferma soigneusement dans un coffret.

Cette condescendance de la pauvre enfant fut un grand pas dans la voie de la civilisation; elle essaya de renoncer aux fruits qui, jusqu'alors, avaient constitué sa seule nourriture, et chaque soir elle partageait le lit de Flavienne. Elle prononçait déjà correctement un certain nombre de phrases, mais elle retenait et parlait plus aisément l'espagnol que le français. Etiennette connaissait cette langue. Depuis que les relations de la France avec l'Espagne étaient devenues plus intimes, il était de bon air de savoir la langue du Cid. On lisait Calderon et Lope de Vega dans l'original, et l'éducation d'une jeune fille paraissait incomplète quand elle ne pouvait soutenir une conversation dans cette langue.

A suivre

Une femme d'esprit n'a pas toujours l'esprit d'une femme.

La langue des femmes est leur épée; elles ne la laissent jamais rouiller.

L'AVENIR

TOWNSHIP DE DURHAM ET DE WICKHAM

(Enregistré conformément à l'acte des droits d'auteur.)

Traduction et reproduction interdites.—L'AUTEUR.

NOTES HISTORIQUES

Puisse des souvenirs la tradition sainte
En régnant dans leurs cours
[garder de toute atteinte
Et leur langue et leur foi.
(CHÉMAZIE.)

Suite

Ils vivront dans l'histoire religieuse et sociale du Canada, comme les faits merveilleux qu'on leur attribue vivront dans les légendes de la population si pleine de vie, si entreprenante et si religieuse de nos Townships.

PREMIERS COLONS DE DURHAM

Le premier blanc qui soit venu s'établir dans le township de Durham était un *yankee* loyaliste.

Il venait de Frelshburg, près de Plattsburg, dans l'état de New-York. Son nom était William Cross et sa femme s'appelait Phinella Latting.

Il choisit pour établir sa cabane de squatter l'un des sites les plus enchanteurs de la vallée de la rivière St-François, à l'ouest de l'embouchure de la rivière Noire au centre du township de Durham et à environ un mille du riant village d'Ulverton, alors tout naturellement couvert d'une épaisse forêt.

À cet endroit la rivière, par un méandre gracieux, forme une jolie pointe de terrain plat encadrée dans les hauteurs de Durham et de Kings-y, près des cascades.

C'est là que naquit vers 1802 un 1803 le premier enfant de race blanche des townships de Durham, Wickham et Grantham, et probablement de Kingsey: Melle Cela Cross, fille du premier squatter.

Elle épousa plus tard M. Archibald McLean qui pendant longtemps tira la traverse à laquelle il donna son nom et que M. Calixte Jutras tient aujourd'hui.

Comme il n'y avait pas alors de communications, M. Cross avec sa femme était descendu en canot, suivant le cours de la rivière depuis Sherbrooke ou Lennoxville.

Je n'ai pu m'assurer de la date précise de l'arrivée de M. Cross, mais d'après les renseignements les plus exacts, ce fut en 1801 que fut ouvert le premier *désert* dans Durham.

M. Cross acheta quatre ou cinq lots de terre, et comme squatter il avait un octroi de 200 acres.

Il prit sa patente en 1822.

M. Cross fut le premier à s'apercevoir des inconvénients de la politique de chauvinisme alors suivie par le gouvernement.

En 1802 un grand nombre de terres furent accordées par patente à des favoris qui n'avaient pas même la pudeur de cacher leurs titres dans leurs actes publics, comme on le verra plus tard.

M. Turcotte dans le "Canada sous l'Union" donne une très belle description de cet état de choses. Je le cite:

De 1802 1815 une certaine étendue de terres des Cantons de l'Est (830,000 acres) était tombée entre les mains de plusieurs propriétaires ou sociétés de spéculateurs, qui les avaient obtenues à vil prix, et à des conditions qu'ils n'avaient pas remplies. Ces terres furent longtemps un obstacle à la colonisation parmi les propriétaires, les uns, toujours absents de la province, ne s'occupaient nullement de leurs propriétés, et refusant de contribuer aux frais des routes à ouvrir; d'autres étaient inconnus et tenaient à rester comme tels afin de venir plus tard déposer les colons qui auraient augmenté la valeur de leurs terres par la culture; d'autres enfin s'opposaient par esprit de haine à l'établissement des terres qui leur avaient été accordées dans un but purement colonisateur, ou, ce qui revenait au même, demandaient des prix exorbitants.

M. Wm Cross qui s'était établi à l'endroit mentionné plus haut découvrait peu après le propriétaire de son terrain, qu'il acheta de suite.

Cet acte, le premier je crois qui concerne un terrain du township de Durham, fut passé devant Mre La Lalanne, notaire, le 12 septembre 1804 à St-Armand.

Par contrat Joseph Ellison, du

township de Stanbridge, concédait à Wm. Cross le lot no 14 du 2eme rang du township de Durham qui lui avait été octroyé par patente datée le 13 août 1802. M. Cross paya ce premier terrain 200 piastres espagnoles (*spanish dollars*)

Le 7 de mars 1808 M. Cross acheta de Sam. Watson, de Swanton, dans l'état du Vermont, le lot numéro 10 du 3e rang de Durham. Plus tard ce M. Watson prétendit que ce lot no 10 ne lui avait jamais appartenu et vendit le 11 septembre 1818 le lot no 13 du 4e rang de Durham, qu'il avait acquis à même date que Jos. Ellison, le 13 août 1802, par lettres-patentes.

M. Watson était représenté par Robert Manson, de Potton, alors dans le district de Richelieu.

M. Wm Cross acheta encore par acte de vente passé devant Mre Is. Barbeau, N. P. de St-Armand, comté de Bedford, alors district de Montréal, le lot no 13 du 2e rang du township de Durham.

Le vendeur était James Morey, de St-Armand, et déclare dans le contrat de vente que ce terrain lui appartenait en sa qualité d'un des associés du township de Durham suivant Lettres-Patentes de Sa Majesté: "Said premises unto 'said Vendor belonging as one of 'the Associates in the said township of Durham, according to 'to the Letter Patents thereof of 'His Majesty."

Le prix d'achat était de 175 *spanish milled dollars*; le contrat fut passé le 13 octobre 1809.

Tous ces contrats furent enregistrés lors de l'ouverture du bureau d'enregistrement du comté de Drummond, en 1830.

Un autre grand propriétaire fut l'honorable Arthur Davidson, un des juges de la cour du Banc du Roi, qui obtint un octroi de 12700 acres (63½ lots) distribués dans les douze rangs du township de Durham. Mais la patente, datée le 13 avril 1815 vint trop tard, car il était alors décédé. L'octroi fut en conséquence accordé à sa veuve, une canadienne française, Madame Eléonore Bernier.

Les lots 25, 26 et 27 du quatrième au douzième rang de Durham formaient partie de l'octroi.

Je n'ai pu vérifier à quel endroit le reste de l'octroi fut appliqué dans les Townships.

On voit par ces dons aux Watson, aux Ellison, aux Morey, aux Davidson ainsi qu'aux Philipps, aux Mower etc, etc; que dans l'esprit du gouvernement les townships étaient destinés à être le site d'une colonie uniquement composée d'habitants de langue anglaise.

Mais cette digne saxonne ne put contenir les flots montants de la population française, qui aujourd'hui domine dans presque tous les townships de l'Est.

Quelques années après l'arrivée de Wm. Cross, dont le petit fils John Cross, occupe encore le terrain, vinrent s'établir dans la partie supérieure du township de Durham; Hugh Ramsay, M. Lester, Peter Placy, Simon Stevens, *loyalistes*, et avant eux Donald McLean, un vieux soldat, le fondateur de la famille de ce nom dans notre township, qui s'établit en face de Trenholmvile, à Hall's Crossing.

M. McLean obtint une généreuse récompense du gouvernement en même temps que M. Cushing, le fondateur de Richmond, pour avoir divulgué certains secrets complots contre les autorités.

Il n'obtint ses lettres patentes que le 11 janvier 1814.

L'un des plus anciens *squatters* fut M. Webber Reed, père de M. Benjamin Reed, d'Ulverton.

M. Webber Reed vint, vers 1812, s'établir à la Longue-Pointe de Wickham.

Il venait de l'état du Massachusetts.

Il vint par les townships de Holland, Mass; Stanstead et Sherbrooke où il parvint à la rivière St-François qu'il descendit en canot avec sa femme, Mary Gee, et trois enfants, jusqu'à la Longue-Pointe, à l'endroit actuellement occupé par M. Louis Alard.

C'est lui qui abattit le premier arbre de Wickham.

VEGA.

(A suivre).

L'Echo des Bois-Francis

ARTHABASKAVILLE, 26 AVRIL 1895.

Les Elections de Mercredi

Cuisit le résultat des élections de mercredi.

Haldimand : Hon. Dr. Montague, 647 voix de majorité sur M. J. McCarthy.

Verchères : M. C. A. Geoffrion, élu par 157 voix.

Antigonish : M. McIsaac, 114 voix.

Quebec-Ouest : M. R. Dobell, 7 voix.

Pour une fois la déesse Victoire s'est permis d'accorder un sourire aux libéraux—dans Antigonish et dans Verchères.

De prime abord il paraît étrange que, malgré les lettres bien significatives de Nos Seigneurs de Montréal et de St-Hyacinthe, que nous publions ailleurs, ces deux comtés catholiques aient élus des adversaires du gouvernement qui vient de prendre les moyens de faire rendre justice à nos corréligionnaires du Manitoba, mais il faut remarquer que Verchères est un comté essentiellement libéral, et libéral de cette école qui se fiche des réclamations des catholiques du Manitoba comme de l'an quarante.

Il n'est donc pas étonnant que ces gens là aient fait fi de la lettre de leur évêque et de l'action énergique et équitable du gouvernement dans la question scolaire.

On peut dire la même chose d'Antigonish.

Le verdict rendu par ces deux comtés, dont la majorité des électeurs est catholique, pourrait bien avoir un résultat malheureux pour la question des écoles du Manitoba; et nous regrettons sincèrement l'étrange aberration et l'esprit de partisanerie qui ont guidé dans cette élection les habitants de Verchères et d'Antigonish. En face de ce résultat déplorable, Dalton McCarthy pourra dire avec un semblant de raison que les catholiques des autres provinces se moquent des récriminations de leurs frères du Manitoba.

Il était réservé aux comtés protestants de Haldimand de donner l'exemple de la tolérance de la justice et d'appuyer le gouvernement qui désire réintégrer dans leurs droits les minorités persécutées.

Les fanatiques McCarthy et Sifton, qui ont subi un écrasement en règle dans Haldimand auraient eu plus de succès dans les comtés catholiques de Verchères et d'Antigonish.

Le héros de la journée du 17 est l'honorable Dr Montague qui, dans un comté anglais et protestant a fait mordre la poussière au fanatique McCarthy.

Honneur au nouveau secrétaire d'état. Il a bien débuté.

L'EPISCOPAT ET LA QUESTION DES ECOLES

Cruellement déçus, et profondément embêtés par l'action énergique du gouvernement fédéral dans la question des écoles, les libéraux et la presse libérale insinuaient que les évêques n'étaient pas satisfaits du *remedial order*.

La Patrie depuis quelques jours multiplie ses insinuations fausses et perfides relativement à l'attitude de Mgr l'archevêque de Montréal et de Mgr Moreau dans cette question des écoles.

Or voici qui va mettre fin à ces canons de politiciens pris au depourvu : Deux lettres de Nos Seigneurs de Montréal et St-Hyacinthe touchant la question viennent d'être rendues publiques.

Ces deux documents démontrent clairement que nos évêques approuvent les moyens pris par le gouvernement pour faire rendre justice à nos corréligionnaires persécutés.

Nous les reproduisons sans commentaires :

CIRCULAIRE DE MONSIEUR L'ARCHEVÊQUE DE MONTRÉAL AU CLERGÉ DE SON DIOCÈSE

Archevêché de Montréal, le 9 avril 1895.

I Concile Provincial

Mes chers collaborateurs,

Des circonstances imprévues nous obligent à remettre à la fin de septembre prochain la réunion du 1er Concile Provincial de Montréal déjà convoquée pour le 28 du courant.

La récitation ou le chant du "Veni Creator" dans les églises et chapelles publiques est donc renvoyée aux trois derniers dimanches de septembre.

Quant à l'exposition du Très-Saint-Sacrement dans les églises, rien n'empêche qu'elle ne soit continuée jusqu'au commencement de mai, et dans l'ordre indiqué.

II Ecoles de Manitoba

En vous demandant de garder le silence sur la question des écoles du Manitoba, mon intention est que vous n'en parliez pas d'un bout de la chaire. Vous êtes libres toutefois, en dehors de là, d'exprimer l'entière satisfaction de l'épiscopat canadien au sujet de la position ferme et courageuse prise dernièrement par le gouvernement fédéral.

Ce n'est que rendre justice à la bonne volonté de nos législateurs, et les encourager à poursuivre jusqu'au bout l'œuvre si heureusement commencée.

Je demeure bien sincèrement, chers collaborateurs,

Votre tout dévoué en N.-S.,

EDOUARD CHS., Archevêque de Montréal.

LETTRE DE MONSIEUR MOREAU

St-Hyacinthe, 24 mars 1895.

L'honorable J. A. Ouimet

Monsieur le ministre,

Permettez-moi de vous exprimer le vif contentement que j'ai éprouvé en prenant communication de l'ordre en conseil que vous et vos honorables collègues venez de passer en faveur des catholiques du Manitoba. C'est précisément ce que tous les catholiques et les vrais amis du pays attendaient de nos honorables ministres fédéraux. Ils ont rempli la tâche bien difficile qui leur incombait, avec un esprit de justice, une fermeté et un dévouement qui leur attirent l'admiration et la reconnaissance de tous les amis de l'équité, de l'ordre et de la paix. Que le ciel les comble

de bénédictions et leur vienne en aide jusqu'à la parfaite victoire sur les injustices qu'ils ont mission de supprimer.

Bien grande a été aussi ma joie en apprenant qu'il y aura session du parlement dans le cours d'avril prochain. La grande question des écoles de Manitoba y sera inmanquablement discutée, c'est alors que sera prononcée par nos honorables ministres la sentence de vie ou de mort. Il m'est avis qu'après un acte aussi courageux et aussi noble que celui qu'ils viennent d'accomplir, il ne peuvent déchoir de leur haute position; car ils ont pour eux tous ceux qui ont le sens de la justice et du droit et le véritable amour du pays, et ceux-ci heureusement sont en bien plus grand nombre que ceux qui se laissent dominer par l'esprit d'injustice et de fanatisme.

Il va sans dire, Monsieur le ministre, que mon digne coadjuteur, Monseigneur Decelles, comour avec bonheur dans les pensées et les sentiments que je viens de vous exprimer.

Veuille bien me croire, Monsieur le ministre, avec mes vœux bien ardents de succès dans la grande lutte que vous allez soutenir, votre tout dévoué et humble serviteur.

L. Z. Ev. de St-Hyacinthe.

Sir John et les écoles

De sincères champions des écoles séparées, comme MM. Tarte, Beausoleil et Choquette, des journalistes aussi loyaux que nos amis de l'Union se plaisent à répéter que Sir John A. McDonald n'a pas voulu désavouer l'acte du Manitoba pour faire sa cour au fanatisme orangiste et satisfaire ses propres sentiments antichrétiens.

En novembre 1889, un député de la législature de Manitoba écrivit à Sir John A. pour lui demander son opinion au sujet de la législation que MM. Greenway et Martin devaient présenter pour abolir les écoles séparées.

Voici la réponse du vieux chef conservateur.

"Vous demandez mon opinion sur la position que vous devez prendre au sujet de l'épineuse question des écoles séparées. Il me semble qu'il n'y a qu'une attitude possible sur cette question. En vertu de l'acte de l'Amérique britannique du Nord (sec. 43) relatives aux lois passées pour la protection des minorités, en matière d'éducation, doivent s'appliquer au Manitoba et ne peuvent être changées; car par l'acte impérial confirmant l'établissement de nouvelles provinces, 34 et 35 Vie, ch. 28, sec. 6, il est statué que le Parlement du Canada n'aura pas le pouvoir d'altérer les clauses de l'acte de l'Amérique en ce qui regarde spécialement cette province. Il est donc évident que le système des écoles séparées du Manitoba est au-dessus des atteintes de la Législature ou du Parlement du Dominion".

Ainsi, avant l'adoption, même, des lois scolaires du gouvernement fédéral de M. Greenway, Sir John A. McDonald avait clairement exprimé l'opinion qu'on ne pouvait et qu'on ne devait pas abolir les écoles séparées.

Est-ce là l'acte d'un fanatique sectaire ou d'un homme d'état capable de faire respecter les lois édictées sous sa protection?

Cette lettre démontre-t-elle que le vieux chef ne se laissait guider que par l'intolérance le mépris et la haine de tout ce qui était catholique?

Cette lettre n'est-elle pas un soufflet pour M. Laurier qui quoique catholique, canadien-français et chef d'un parti, plus ou moins grand, après cinq années d'hésitation n'a pas encore formulé une opinion nette, claire, précise sur la question la plus importante (car il s'agit de nos droits sacrés comme catholiques) qui ait agité le Dominion depuis 1867?

L'attitude courageuse du grand homme d'état conservateur a-t-elle raison de nous surprendre? Non! Ceux qui ont lu l'histoire savent que, pendant de longues années, Sir John lutte, seul, dans l'Ontario, contre le fanatisme de Geo. Brown et de ses adeptes qui, soutenus par la pléiade rouge, refusaient justice aux minorités!

Avec une grandeur d'âme, un patriotisme et un courage inconnus aux petits Papineau de nos jours, il ne recula pas devant le sacrifice de sa popularité et de son avenir politique, pour assurer à nos corréligionnaires les écoles séparées que réclamaient leurs consciences et leurs convictions religieuses!

Ces luttes mémorables pour le droit et la justice sont un des plus beaux titres de gloire de John A. McDonald!

En voyant, aujourd'hui, la presse et les orateurs libéraux poursuivre de leurs calomnies, jusque dans le cercueil, l'homme d'état dont les sages leçons, l'esprit tolérant et la largeur d'idées ont formé un parti capable de rendre justice à la minorité manitoibaine, on se rappelle ces beaux vers de Victor.

Vous avez peur d'une ombre, et peur d'un [peu de cendre]!

Oh! Vous êtes petits!

XXX.

PUISQUE ÇA VOUS FAIT PLAISIR

Au lieu de répondre directement à nos questions relativement à la motion proposée par M. Blake et secondée par M. Laurier à la chambre des Communes le 29 avril 1890, l'Union cite la Vérité dont elle déclare endosser la manière de voir sur la question des écoles.

Puisque les opinions de M. Tardivel sur la question des écoles sont acceptées et font autorité à l'Union, et puisqu'il est de bonne guerre de répondre comme ça par des citations, nous allons mettre sous les yeux du confrère ce que M. Tardivel écrivait après la passation du *remedial order*, le 30 mars dernier.

Dans un article intitulé "La politique du gouvernement" le rédacteur de la Vérité avoue franchement qu'il s'était mépris sur les intentions du gouvernement et déclare qu'il s'était trompé.

Citons la Vérité puisque ça fait plaisir à l'Union.

Nous soulignons quelques lignes :

Enfin, le gouvernement a fait connaître sa politique au sujet de la question des écoles du Manitoba; et cette politique, il faut le dire, est une politique de justice et de réparation. Ce n'est pas une demi-mesure, ce n'est pas un compromis, c'est un acte de justice pleine et entière.

On ne nous accusera pas de partialité à l'égard du gouvernement fédéral, on ne nous soupçonnera pas de complaisance

excessive à son sujet; en ces derniers temps, nous avons clairement fait voir que nous avions perdu toute confiance dans les ministres. De fait, avec beaucoup d'autres, nous n'espérons plus rien. Nous croyions bien que plusieurs d'entre eux voulaient la justice, mais il nous semblait qu'ils ne pourraient pas l'obtenir, que le fanatisme aveugle l'emporterait.

Eh bien! nous sommes heureux de constater que nous nous sommes trompés, et il ne nous en coûte pas de le dire.

Plus loin, dans le même article on trouve le passage suivant qui nous semble être écrit spécialement pour les gens de l'Union.

Naturellement, les journaux libéraux ne sont pas satisfaits. L'idée que le gouvernement conservateur va faire rendre ou rendre lui-même justice à la minorité manitoibaine les consterne. Quel bel atout leur échappe! L'esprit de parti le veut ainsi.

Les libéraux partisans quand même auraient infiniment mieux préféré un déni de justice de la part du gouvernement.

Naturellement, les journaux libéraux ne sont pas satisfaits. L'idée que le gouvernement conservateur va faire rendre ou rendre lui-même justice à la minorité manitoibaine les consterne. Quel bel atout leur échappe! L'esprit de parti le veut ainsi.

Les libéraux partisans quand même auraient infiniment mieux préféré un déni de justice de la part du gouvernement.

Naturellement, les journaux libéraux ne sont pas satisfaits. L'idée que le gouvernement conservateur va faire rendre ou rendre lui-même justice à la minorité manitoibaine les consterne. Quel bel atout leur échappe! L'esprit de parti le veut ainsi.

Les libéraux partisans quand même auraient infiniment mieux préféré un déni de justice de la part du gouvernement.

Naturellement, les journaux libéraux ne sont pas satisfaits. L'idée que le gouvernement conservateur va faire rendre ou rendre lui-même justice à la minorité manitoibaine les consterne. Quel bel atout leur échappe! L'esprit de parti le veut ainsi.

Les libéraux partisans quand même auraient infiniment mieux préféré un déni de justice de la part du gouvernement.

Naturellement, les journaux libéraux ne sont pas satisfaits. L'idée que le gouvernement conservateur va faire rendre ou rendre lui-même justice à la minorité manitoibaine les consterne. Quel bel atout leur échappe! L'esprit de parti le veut ainsi.

Les libéraux partisans quand même auraient infiniment mieux préféré un déni de justice de la part du gouvernement.

Naturellement, les journaux libéraux ne sont pas satisfaits. L'idée que le gouvernement conservateur va faire rendre ou rendre lui-même justice à la minorité manitoibaine les consterne. Quel bel atout leur échappe! L'esprit de parti le veut ainsi.

Les libéraux partisans quand même auraient infiniment mieux préféré un déni de justice de la part du gouvernement.

Naturellement, les journaux libéraux ne sont pas satisfaits. L'idée que le gouvernement conservateur va faire rendre ou rendre lui-même justice à la minorité manitoibaine les consterne. Quel bel atout leur échappe! L'esprit de parti le veut ainsi.

Les libéraux partisans quand même auraient infiniment mieux préféré un déni de justice de la part du gouvernement.

Naturellement, les journaux libéraux ne sont pas satisfaits. L'idée que le gouvernement conservateur va faire rendre ou rendre lui-même justice à la minorité manitoibaine les consterne. Quel bel atout leur échappe! L'esprit de parti le veut ainsi.

Les libéraux partisans quand même auraient infiniment mieux préféré un déni de justice de la part du gouvernement.

Naturellement, les journaux libéraux ne sont pas satisfaits. L'idée que le gouvernement conservateur va faire rendre ou rendre lui-même justice à la minorité manitoibaine les consterne. Quel bel atout leur échappe! L'esprit de parti le veut ainsi.

Les libéraux partisans quand même auraient infiniment mieux préféré un déni de justice de la part du gouvernement.

Naturellement, les journaux libéraux ne sont pas satisfaits. L'idée que le gouvernement conservateur va faire rendre ou rendre lui-même justice à la minorité manitoibaine les consterne. Quel bel atout leur échappe! L'esprit de parti le veut ainsi.

Les libéraux partisans quand même auraient infiniment mieux préféré un déni de justice de la part du gouvernement.

Naturellement, les journaux libéraux ne sont pas satisfaits. L'idée que le gouvernement conservateur va faire rendre ou rendre lui-même justice à la minorité manitoibaine les consterne. Quel bel atout leur échappe! L'esprit de parti le veut ainsi.

Les libéraux partisans quand même auraient infiniment mieux préféré un déni de justice de la part du gouvernement.

Naturellement, les journaux libéraux ne sont pas satisfaits. L'idée que le gouvernement conservateur va faire rendre ou rendre lui-même justice à la minorité manitoibaine les consterne. Quel bel atout leur échappe! L'esprit de parti le veut ainsi.

Les libéraux partisans quand même auraient infiniment mieux préféré un déni de justice de la part du gouvernement.

Naturellement, les journaux libéraux ne sont pas satisfaits. L'idée que le gouvernement conservateur va faire rendre ou rendre lui-même justice à la minorité manitoibaine les consterne. Quel bel atout leur échappe! L'esprit de parti le veut ainsi.

Les libéraux partisans quand même auraient infiniment mieux préféré un déni de justice de la part du gouvernement.

Naturellement, les journaux libéraux ne sont pas satisfaits. L'idée que le gouvernement conservateur va faire rendre ou rendre lui-même justice à la minorité manitoibaine les consterne. Quel bel atout leur échappe! L'esprit de parti le veut ainsi.

Les libéraux partisans quand même auraient infiniment mieux préféré un déni de justice de la part du gouvernement.

Naturellement, les journaux libéraux ne sont pas satisfaits. L'idée que le gouvernement conservateur va faire rendre ou rendre lui-même justice à la minorité manitoibaine les consterne. Quel bel atout leur échappe! L'esprit de parti le veut ainsi.

Les libéraux partisans quand même auraient infiniment mieux préféré un déni de justice de la part du gouvernement.

Naturellement, les journaux libéraux ne sont pas satisfaits. L'idée que le gouvernement conservateur va faire rendre ou rendre lui-même justice à la minorité manitoibaine les consterne. Quel bel atout leur échappe! L'esprit de parti le veut ainsi.

Les libéraux partisans quand même auraient infiniment mieux préféré un déni de justice de la part du gouvernement.

Naturellement, les journaux libéraux ne sont pas satisfaits. L'idée que le gouvernement conservateur va faire rendre ou rendre lui-même justice à la minorité manitoibaine les consterne. Quel bel atout leur échappe! L'esprit de parti le veut ainsi.

Les libéraux partisans quand même auraient infiniment mieux préféré un déni de justice de la part du gouvernement.

Naturellement, les journaux libéraux ne sont pas satisfaits. L'idée que le gouvernement conservateur va faire rendre ou rendre lui-même justice à la minorité manitoibaine les consterne. Quel bel atout leur échappe! L'esprit de parti le veut ainsi.

Les libéraux partisans quand même auraient infiniment mieux préféré un déni de justice de la part du gouvernement.

Naturellement, les journaux libéraux ne sont pas satisfaits. L'idée que le gouvernement conservateur va faire rendre ou rendre lui-même justice à la minorité manitoibaine les consterne. Quel bel atout leur échappe! L'esprit de parti le veut ainsi.

Les libéraux partisans quand même auraient infiniment mieux préféré un déni de justice de la part du gouvernement.

Naturellement, les journaux libéraux ne sont pas satisfaits. L'idée que le gouvernement conservateur va faire rendre ou rendre lui-même justice à la minorité manitoibaine les consterne. Quel bel atout leur échappe! L'esprit de parti le veut ainsi.

Les libéraux partisans quand même auraient infiniment mieux préféré un déni de justice de la part du gouvernement.

Naturellement, les journaux libéraux ne sont pas satisfaits. L'idée que le gouvernement conservateur va faire rendre ou rendre lui-même justice à la minorité manitoibaine les consterne. Quel bel atout leur échappe! L'esprit de parti le veut ainsi.

Les libéraux partisans quand même auraient infiniment mieux préféré un déni de justice de la part du gouvernement.

Naturellement, les journaux libéraux ne sont pas satisfaits. L'idée que le gouvernement conservateur va faire rendre ou rendre lui-même justice à la minorité manitoibaine les consterne. Quel bel atout leur échappe! L'esprit de parti le veut ainsi.

Les libéraux partisans quand même auraient infiniment mieux préféré un déni de justice de la part du gouvernement.

Naturellement, les journaux libéraux ne sont pas satisfaits. L'idée que le gouvernement conservateur va faire rendre ou rendre lui-même justice à la minorité manitoibaine les consterne. Quel bel atout leur échappe! L'esprit de parti le veut ainsi.

Les libéraux partisans quand même auraient infiniment mieux préféré un déni de justice de la part du gouvernement.

Naturellement, les journaux libéraux ne sont pas satisfaits. L'idée que le gouvernement conservateur va faire rendre ou rendre lui-même justice à la minorité manitoibaine les consterne. Quel bel atout leur échappe! L'esprit de parti le veut ainsi.

Les libéraux partisans quand même auraient infiniment mieux préféré un déni de justice de la part du gouvernement.

Naturellement, les journaux libéraux ne sont pas satisfaits. L'idée que le gouvernement conservateur va faire rendre ou rendre lui-même justice à la minorité manitoibaine les consterne. Quel bel atout leur échappe! L'esprit de parti le veut ainsi.

Les libéraux partisans quand même auraient infiniment mieux préféré un déni de justice de la part du gouvernement.

Naturellement, les journaux libéraux ne sont pas satisfaits. L'idée que le gouvernement conservateur va faire rendre ou rendre lui-même justice à la minorité manitoibaine les consterne. Quel bel atout leur échappe! L'esprit de parti le veut ainsi.

Les libéraux partisans quand même auraient infiniment mieux préféré un déni de justice de la part du gouvernement.

Naturellement, les journaux libéraux ne sont pas satisfaits. L'idée que le gouvernement conservateur va faire rendre ou rendre lui-même justice à la minorité manitoibaine les consterne. Quel bel atout leur échappe! L'esprit de parti le veut ainsi.

Les libéraux partisans quand même auraient infiniment mieux préféré un déni de justice de la part du gouvernement.

Naturellement, les journaux libéraux ne sont pas satisfaits. L'idée que le gouvernement conservateur va faire rendre ou rendre lui-même justice à la minorité manitoibaine les consterne. Quel bel atout leur échappe! L'esprit de parti le veut ainsi.

Les libéraux partisans quand même auraient infiniment mieux préféré un déni de justice de la part du gouvernement.

Naturellement, les journaux libéraux ne sont pas satisfaits. L'idée que le gouvernement conservateur va faire rendre ou rendre lui-même justice à la minorité manitoibaine les consterne. Quel bel atout leur échappe! L'esprit de parti le veut ainsi.

Les libéraux partisans quand même auraient infiniment mieux préféré un déni de justice de la part du gouvernement.

Naturellement, les journaux libéraux ne sont pas satisfaits. L'idée que le gouvernement conservateur va faire rendre ou rendre lui-même justice à la minorité manitoibaine les consterne. Quel bel atout leur échappe! L'esprit de parti le veut ainsi.

Les libéraux partisans quand même auraient infiniment mieux préféré un déni de justice de la part du gouvernement.

Naturellement, les journaux libéraux ne sont pas satisfaits. L'idée que le gouvernement conservateur va faire rendre ou rendre lui-même justice à la minorité manitoibaine les consterne. Quel bel atout leur échappe! L'esprit de parti le veut ainsi.

Les libéraux partisans quand même auraient infiniment mieux préféré un déni de justice de la part du gouvernement.

Naturellement, les journaux libéraux ne sont pas satisfaits. L'idée que le gouvernement conservateur va faire rendre ou rendre lui-même justice à la minorité manitoibaine les consterne. Quel bel atout leur échappe! L'esprit de parti le veut ainsi.

Les libéraux partisans quand même auraient infiniment mieux préféré un déni de justice de la part du gouvernement.

Naturellement, les journaux libéraux ne sont pas satisfaits. L'idée que le gouvernement conservateur va faire rendre ou rendre lui-même justice à la minorité manitoibaine les consterne. Quel bel atout leur échappe! L'esprit de parti le veut ainsi.

Les libéraux partisans quand même auraient infiniment mieux préféré un déni de justice de la part du gouvernement.

Naturellement, les journaux libéraux ne sont pas satisfaits. L'idée que le gouvernement conservateur va faire rendre ou rendre lui-même justice à la minorité manitoibaine les consterne. Quel bel atout leur échappe! L'esprit de parti le veut ainsi.

Les libéraux partisans quand même auraient infiniment mieux préféré un déni de justice de la part du gouvernement.

Naturellement, les journaux libéraux ne sont pas satisfaits. L'idée que le gouvernement conservateur va faire rendre ou rendre lui-même justice à la minorité manitoibaine les consterne. Quel bel atout leur échappe! L'esprit de parti le veut ainsi.

Les libéraux partisans quand même auraient infiniment mieux préféré un déni de justice de la part du gouvernement.

Naturellement, les journaux libéraux ne sont pas satisfaits. L'idée que le gouvernement conservateur va faire rendre ou rendre lui-même justice à la minorité manitoibaine les consterne. Quel bel atout leur échappe! L'esprit de parti le veut ainsi.

Les libéraux partisans quand même auraient infiniment mieux préféré un déni de justice de la part du gouvernement.

Naturellement, les journaux libéraux ne sont pas satisfaits. L'idée que le gouvernement conservateur va faire rendre ou rendre lui-même justice à la minorité manitoibaine les consterne. Quel bel atout leur échappe! L'esprit de parti le veut ainsi.

Les libéraux partisans quand même auraient infiniment mieux préféré un déni de justice de la part du gouvernement.

Naturellement, les journaux libéraux ne sont pas satisfaits. L'idée que le gouvernement conservateur va faire rendre ou rendre lui-même justice à la minorité manitoibaine les consterne. Quel bel atout leur échappe! L'esprit de parti le veut ainsi.

Les libéraux partisans quand même auraient infiniment mieux préféré un déni de justice de la part du gouvernement.

Naturellement, les journaux libéraux ne sont pas satisfaits. L'idée que le gouvernement conservateur va faire rendre ou rendre lui-même justice à la minorité manitoibaine les consterne. Quel bel atout leur échappe! L'esprit de parti le veut ainsi.

Les libéraux partisans quand même auraient infiniment mieux préféré un déni de justice de la part du gouvernement.

Naturellement, les journaux libéraux ne sont pas satisfaits. L'idée que le gouvernement conservateur va faire rendre ou rendre lui-même justice à la minorité manitoibaine les consterne. Quel bel atout leur échappe! L'esprit de parti le veut ainsi.

Les libéraux partisans quand même auraient infiniment mieux préféré un déni de justice de la part du gouvernement.

Naturellement, les journaux libéraux ne sont pas satisfaits. L'idée que le gouvernement conservateur va faire rendre ou rendre lui-même justice à la minorité manitoibaine les consterne. Quel bel atout leur échappe! L'esprit de parti le veut ainsi.

dans le différend la question égyptienne la Grande-Bretagne demanderait à sa rivale l'évacuation de la Tunisie, ce qui mèlerait davantage les cartes et ajouterait une nouvelle difficulté à la solution du problème. De ce côté là encore vont se dérouler des événements du plus vif intérêt.

Les difficultés que traversent la Suède et la Norvège s'aggravent de jour en jour, au point qu'il serait question d'une prise d'armes. Ce dernier pays de plus en plus froissé de l'ascendant de sa voisine semble déterminé plus que jamais à briser une union qui le met dans un état d'infériorité humiliant. Si la guerre éclate elle pourrait entraîner des complications très graves suivant l'attitude de l'Allemagne et de la Russie qui pourrout difficilement se désintéresser de ce conflit.

L'attitude ferme du Nicaragua, cette puissance presque minuscule, vis-à-vis de l'Angleterre étonne un peu le monde et déjoue aussi les calculs de la diplomatie britannique qui s'attendait à un triomphe facile. En face de cette détermination de la petite république de s'ensevelir sous des ruines plutôt que de céder aux sommations de son puissant adversaire, devant une résistance aussi inattendue que va faire l'Angleterre? Si des menaces elle passe à l'action ne court-elle pas le risque d'une réprobation générale, surtout après avoir refusé l'arbitrage? Le premier coup de canon qu'elle tirera dans ces parages aura un retentissement dans toute l'Amérique et sera le signal d'une union plus étroite de toutes les républiques latines. De leur côté les Etats-Unis sortiront peut-être de leur neutralité pour affirmer davantage la doctrine Monroe. De sorte que pour avoir usé arbitrairement de la force la Grande-Bretagne perdra de son prestige sur ces mers que ses vaisseaux sillonnent si fièrement.

Bien d'autres préoccup

Nouvelles de Victoriaville

Entendu sur la rue : Adidon ? Tu es bien sué ?

Pas étonnant, je viens de me faire habiller par J. P. Grégoire.

En face de chez D. O. Bourbeau.

La semaine dernière, M. Carrier, de la maison Carrier & Laine, de Lévis, était de passage ici pour affaires importantes. On nous apprend qu'il a donné à M. Bouchard l'entreprise de tous les matériaux en bois nécessaires pour les instruments de fromageries.

M. H. H. Guay est à faire faire des réparations considérables à son magasin et à sa maison.

Nous avons encore à enregistrer un tremblement de terre qui ne paraît pas s'être fait sentir en plusieurs endroits. L'après-midi, on nous a vu nous procurer des renseignements, la secousse a été dans la direction nord-ouest, sud-est, sur une longueur peu étendue et s'est opérée surtout dans le centre de notre ville. Il n'y a pas de crainte à avoir sur les effets des tremblements de terre dans nos régions. Les causes, dans l'intérieur des terres sont dues à la contraction du sol, produit par le refroidissement continu de la terre vers son centre.

M. Juras, de Stanfield, était de passage ici cette semaine.

Il y a eu deux commencements d'incendie chez M. W. W. Farley et Picher. Chez M. Farley on ne connaît pas la cause; chez M. Picher on croit que le feu a été communiqué par la cheminée. Les dommages ne sont pas considérables.

Mademoiselle Marie-Louise Richard, d'Arthabaskaville, a passé la semaine en promenade chez son oncle M. Meleir Gagnon.

On est à faire des réparations importantes à l'hôtel Hamel.

Dimanche dernier la fête de Pâques a été célébrée avec pompe ici. Le chœur de chant sous l'habile direction de Mlle Motteville a rendu avec beaucoup de précision la messe Ste-Thérèse, de LaFleur. Notre chœur, quoique peu nombreux, a montré beaucoup de zèle dans la préparation de cette messe. Les noms de ceux qui ont pris part sont MM. Deslauriers, Auguste Bourbeau, Gédéon et Ludger Perreault, Debois, Hebert, Eugène Perreault, et Richard, photographe.

Le sermon de circonstance a été donné par le Révérend père Beaudet de l'ordre des frères prêcheurs.

Le révérend M. Mailhot, curé de St-Louis de Blandford, est de passage ici dans l'intérêt de ses paroissiens. M. Mailhot, s'occupe activement de l'avancement des cultivateurs de sa paroisse dans l'industrie laitière.

Notre Conseil n'a pas été lent à donner le pont du moulin à l'entreprise et il est tout probable qu'il sera prêt dans quelques jours.

M. Taché était de passage ici cette semaine pour affaires importantes.

M. Jack Sylvestre a accompli un acte digne d'éloges cette semaine, en arrêtant au péril de sa vie un cheval en fuite. Si ce n'est pas de M. Sylvestre, mademoiselle Gaudet qui se trouvait dans la voiture, aurait infailliblement été la victime d'un grave accident.

M. Beaudet, opérateur de nuit à la gare, est parti pour Lévis et sera remplacé par M. Dumais.

Il est rumored que les jeunes gens de notre ville formeront un club d'amusements récréatifs, l'été prochain. C'est une excellente idée que celle-là, et nous les félicitons de suivre en cela l'exemple donné par ceux qui comprennent le vieux proverbe *mens sana in corpore sano*.

On nous apprend que M. et Madame Charles Labbé sont de retour de leur grand voyage aux États-Unis.

Une nouvelle société connue sous le nom de "Washington building trust company" a placé une succursale à Victoriaville. C'est une société de construction et de prêts. Plusieurs de nos citoyens et des citoyens étrangers ont souscrit un fort montant à cette société dont les apparences sont tout à fait avantageuses. M. T. Nadeau, autrefois de Stanfield et revenu dernièrement de Providence R. I. en est le promoteur et le président général. Notre succursale aura pour président M. P. Tourigny; vice-président, M. J. A. Marchand; secrétaire, M. DeBlois. Il y a aussi un bureau de direction. Cette institution, d'après les prévisions, favorisera beaucoup la construction dans nos parages et paiera en même temps de forts dividendes à ceux qui voudront y placer leurs capitaux.

M. le docteur Rouleau est à faire de grandes améliorations à sa maison. Toutes les dispositions anciennes seront changées et faites d'après les derniers perfectionnements.

Dimanche dernier plusieurs de nos jeunes sont allés à la cabane à sucre chez M. Grégoire et se sont amusés en ne peinant ni eux.

Une nouvelle tont à fait réjouissante pour ceux qui ont aimé la manufacture est celle que des capitalistes étrangers viennent leur prêter main forte. M. Foisy, de Montréal, dont le nom est si bien connu, et M. T. Nadeau de la Washington building trust Co. ont souscrit un grand nombre de parts. Nul doute qu'avec l'aide d'hommes aussi compétents dans les grandes entreprises, nous n'ayons rien à craindre de l'avenir de notre manufacture de meubles. On parle de lever le capital à \$50,000. Il nous fait plaisir de féliciter ceux qui ont pris l'initiative et la direction de cette entreprise si difficile, et qui ont par leur conduite prudente inspiré tant de confiance.

Madame D. O. Bourbeau est partie pour un voyage à Québec.

Il y a eu une assemblée des patrons de la fromagerie de M. D. O. Bourbeau dimanche dernier. Il s'agissait de graves questions et surtout de faire faire certaines rumeurs que certaines personnes n'avaient pas su faire circuler depuis plusieurs semaines. La question a été vite réglée, car le nombre de ceux qui ne veulent pas comprendre le progrès est plus que restreint dans notre paroisse. La cause dans notre ville, on sait fort bien que marcher de reculons n'est pas naturel à l'homme, mais appartient plutôt au crustacé décapode carassier qu'on appelle vulgairement carassin.

L'assemblée, présidée par M. Louis Leblanc, a discuté avec beaucoup d'intelligence l'importance qu'il y a de ne pas abandonner ce qui a été introduit depuis quelques années. M. Bourbeau a d'abord exposé la situation; puis MM. Octave Labbé, Siméon Bolduc, Joseph Dussault, Chas. Boutet, Honoré Demers, ont tour à tour démontré qu'il est de l'intérêt de tous les cultivateurs d'encourager un fabricant sur lequel on peut compter pour l'avenir, c'est-à-dire qui pourra au besoin nous fournir des instruments pour convertir le lait en beurre ou en fromage l'hiver et l'été. Après discussion faite, M. le président a demandé à l'assemblée de se prononcer en faveur ou contre le syndicat. Pour, excepté un, se sont prononcés en faveur du syndicat. Le verdict a été facile à prononcer. Ce résultat n'a pas pu surprendre ceux qui avaient entendu dire qu'il se faisait une propagande acharnée dans certains quartiers. Les propagateurs n'ont pas la vertu suffisante, s'il faut en croire le jugement de leurs pairs, pour nous faire croire que c'est une chose intéressante que de marcher de reculons. En avant le progrès!

M. F. X. de Billy est parti avec l'honorable juge de Billy pour un voyage de quelques semaines à New-York.

Les politiciens du Manitoba semblent être presque certains que le premier ministre Greenway désire avoir des élections provinciales à une date rapprochée. L'opposition est si bien convaincue de cela qu'elle discute déjà les candidatures et la politique à suivre au sujet de la question des écoles.

Dans les Bois-Francis

Richmond.

—Le maire Wilcocks est revenu d'Angleterre où il était allé dans l'intérêt de sa santé.

—M. Reinbach, employé de la Banque des Cantons de l'est, à Richmond, a été promu à un poste plus lucratif, à la succursale de Cowansville.

Magog

—M. J. B. Verret, architecte, de Sherbrooke, a été chargé de faire les plans et de préparer les spécifications pour la nouvelle maison d'école. Cette nouvelle construction devra porter trois étages et être de 60 pieds de front, sur 50 de profondeur.

—Les Frères du Sacré-Cœur prendront la direction de l'école des garçons au premier de septembre prochain. La maison d'école sera considérablement agrandie, dans le cours de l'été et l'on construira une résidence pour les Frères.

Capleton

M. Elie Audet est à prendre des informations sur la riche succession laissée par un nommé Audet dit Lapointe, décédé cet hiver dans l'état de faiblesse. Il est probable que ce n'est pas l'un de ses proches parents parti pour le Michigan, et dont il n'a pas eu de nouvelles depuis dix ans.

Stanstead

—La corporation de la municipalité du village de Stanstead vient de passer un règlement accordant un bonus de \$3,000 à la compagnie du chemin de fer de la vallée Massawippi, sous condition que cette compagnie construise un embranchement d'un point quelconque entre la jonction et Rock Island jusqu'au village de Stanstead Plain et une gare.

Danville

—Danville vient de perdre un de ses plus populaires citoyens dans la personne de M. Joseph A. Gibson, commerçant et exportateur d'écorce de pruche. Il contracta, il y a dix jours, un mauvais rhume et la pneumonie se mit de la partie, fut bientôt enlevée à l'affection des siens.

St-Hyacinthe

—Il y aura ici jeudi prochain, 25 courant, une assemblée de tous les directeurs de la Société d'Industrie Laitière.

Cette réunion extraordinaire est convoquée afin de considérer l'intention de l'honorable Commissaire de l'Agriculture de devenir propriétaire de l'école de laiterie de St-Hyacinthe, sauf à être décidé plus tard comment cette école sera dirigée. Il est probable, dit une lettre du département du secrétaire de la société, que tout sera sous le contrôle du département de l'Agriculture, qui se trouvera à occuper vis-à-vis de l'école la même position que le ministre d'Ottawa.

—L'honorable M. de LaBrière a définitivement laissé St-Hyacinthe pour aller vivre à Québec, où l'appellent ses nouvelles fonctions de Sous-secrétaire de l'Instruction Publique.

—La récolte du sucre d'érable promet peu cette année.

—Vers 11 heures et demie, à m. mercredi nous avons senti la secousse de tremblement de terre.

—Tapiserie de choix à la librairie E. Tremblay.

Chasse au lièvre

Depuis plusieurs semaines déjà les fermiers du comté de Prince-Edward, Ontario, constataient journellement la disparition soit d'un bœuf, d'un mouton ou d'un porc, dont on retrouvait les carcasses dans des bois fourrés et impénétrables. Samedi dernier, 30 mars, un fermier, en comptant son troupeau, le soir, s'aperçut que deux vaches manquaient. L'un fit une battue et les chasseurs retrouvèrent les carcasses des deux têtes de bétail, à demi-rongées. Quelle ne fut pas leur surprise et leur terreur quand soudainement, du fond d'une clairière, ils virent sortir un énorme tigre du Bengale, les yeux menaçants. L'animal passa majestueusement devant eux à une distance assez respectable. Les chasseurs se groupèrent, chargèrent leurs fusils et se préparèrent à attaquer le terrible fauve.

Un premier coup de feu ne fit que blesser légèrement l'animal, qui se retourna furieux et se mit à rugir en bondissant du côté des chasseurs. Ceux-ci ne perdirent point la tête et juste au moment où le fauve allait s'élançer, d'un bond terrible, sur eux, cinq coups de feu retentirent et l'animal tomba mortellement blessé.

La longueur du tigre tué est de 9 pieds 8 pouces. On croit qu'il a dû s'échapper de quelque ménagerie.

La fille de Louis Cyr

Mélina, la fille de Louis Cyr, est âgée de 7 ans et pèse 65 livres.

Dimanche elle a commencé en compagnie de son père, de sa mère et de son oncle, à donner des représentations, au parc Sohmer, à Montréal. Mélina a levé avec ses deux mains un poids de 206 lbs; 154 lbs d'une main; 19 lbs d'un seul doigt; 56 lbs au bout de son bras et 33 lbs au-dessus de sa tête, sans effort.

Le Cyr sont partis mercredi pour Boston où ils donneront des représentations.

Centenaire

Mme William Blackburn, de Chicoutimi, vient de recevoir une lettre de sa mère, dont on n'avait pas eu de nouvelles depuis 25 ans et que l'on croyait morte depuis longtemps. Sa vieille mère lui apprend qu'elle est maintenant âgée de 103 ans et qu'elle demeure à Springfield, Mass. Elle est veuve de feu Amable Leclerc et son nom est Charlotte Patelle. Elle est née au Fort de la Prairie, Rivière de la Tortue, en 1792.

Mme Blackburn est donc âgée de plus de 102 ans.

Anarchiste au Canada

Les anarchistes ont fait leur apparition à Toronto.

A une assemblée tenue l'autre jour au Pavillon, ils ont poussé l'audace jusqu'à placer sur les murs de petites affiches imprimées sur papier rouge, invitant les ouvriers à avoir recours à tous les moyens, au feu, à la dynamite, au pétrole et aux engins de guerre pour se débarrasser des exploités.

Nous regrettons d'apprendre la mort de M. Charles A. O. Collet, arrivée à St-Henri de Lévis lundi soir. Le défunt avait autrefois pratiqué à Sherbrooke. Il n'était âgé que de 34 ans.

Quatre hommes se sont noyés dimanche à Terre-Neuve. Un coup de vent a fait chavirer le canot qui les portait. Les corps n'ont pas été retrouvés.

Ceux de nos lecteurs qui ont suivi les révélations du docteur Bataille sur la franc-maçonnerie savent que ses assertions relatives au palladisme, ou religion luciférienne, ont été révoquées en doute et traitées de mystification.

Or voici qu'une des adeptes de la franc-maçonnerie, dénoncée dans le "Diabole au XIX siècle," Mlle Diana Vaughan, vient de fonder à Paris une revue dévouée et consacrée au culte diabolique et intitulée: "Le Palladisme régnant, lieu des groupes lucifériens indépendants."

Donc le culte à Satan existe et s'affirme plein jour.

A VENDRE Pour la semence, de l'orge et du sarrasin de très belle qualité. S'adresser au bureau de l'ECHO ou à M. EUGÈNE CREPEAU.

Un Magasin de Progrès

Premières Importations directes des vieux pays dans nos campagnes

A bas le monopole

Rien qu'un profit du manufacturier à l'acheteur.

M. Désiré Bourbeau croit que le temps est venu pour lui de s'acheter à Montréal et à Québec ce qui se fabrique au Canada, et d'importer directement des grandes manufactures d'Angleterre, d'Ecosse, d'Allemagne, de France, d'Irlande et de la Suisse, les autres marchandises. Grâce à ce moyen, le cultivateur et l'ouvrier économiques, ne seront pas obligés de payer un triple profit sur la même marchandise. C'est un essai qui ne peut manquer de réussir, car avec les avantages nombreux qui nous sont offerts, vu la facilité et la rapidité de la navigation des vapeurs transatlantiques, il n'y a aucune nécessité de faire arrêter la marchandise à Montréal et à Québec, où les marchands de gros ne manquent pas d'en retirer un gros bénéfice en les revendant aux marchands de campagne. Ainsi, dorénavant M. Désiré Bourbeau assure à ses nombreuses pratiques qu'il n'y aura sur ses marchandises qu'un seul profit du manufacturier à l'acheteur, et non pas trois ou quatre. En avant le progrès!

Il y a des marchands qui se plaignent que ce système nouveau gaspille les prix du commerce et par suite leur fera une concurrence acharnée. Mais c'est qu'il faudrait se lier par une entente quelconque pour ne vendre que le plus cher possible au cultivateur et à l'ouvrier laborieux? Non, il importe de prendre l'intérêt de l'acheteur et de savoir que c'est le débit qui fait le profit. Il convient aussi de conserver notre commerce en offrant au client pauvre les moyens de se procurer, au meilleur marché possible, les objets de première nécessité. C'est ce que M. Désiré Bourbeau, comprend en inaugurant le système d'importations directes des vieux pays, et c'est ce qu'il se propose de continuer.

Le moins de profits possible, mais beaucoup de commerce; qu'on se le dise et qu'on aille voir. En avant le progrès.

A VENDRE

EMPLACEMENT à Arthabaskaville, près du Palais de Justice, appartenant à Madame juge Caron et à Madame Errol Bouchette—avec mai on y érige.

S'adresser à LOUIS RAINVILLE Agent.

28 mars 1895.

Emplacement bati

A Vendre ou à Louer

A KINGSEY SIDING, A 30 PIEDS DE LA STATION

Emplacement avec grande maison et écurie. La maison contient 11 chambres, et un magasin. Très convenable pour y tenir un on de pension ou magasin.

Conditions très faciles.

S'adresser au consigné ou à A. O. Bilodeau, Kingsey Falls.

J. A. ROY Warwick, P. Q.

Les Elections approchent!

Hourrah pour la Protection!!

Encourageons nos Industries Nationales!!!

L'industrie Laitière est la richesse de la province de Québec. L'industrie Sucrière en est la plus SUCRÉE.

M. J. C. Thibault, d'Arthabaskaville, offre les plus grands avantages aux industries de ces deux classes. Il peut disposer de:

30,000 Chaudières à Sucre au prix courant

Bouilloires à Sucre d'un nouveau genre.

Aussi la nouvelle Caniste à Lait, patentes, la seule dans le genre dans le monde entier.

Il a déjà vendu 26 Agres d'Fromageries et peut en fournir encore autant.

Coton, Présure garantie, SCALE BOARDS, etc., etc.

Prix déclinant toute compétition.

Faites une visite au grand établissement de J. C. THIBAUT, Arthabaskaville.

3m.

AVIS

Les Soeurs de l'Hôtel-Dieu donnent avis qu'elles ne seront point responsables des dettes contractées en leur nom, à moins d'un ordre par écrit signé par la Supérieure ou la Déespôtair.

SOEUR MONTBLEAU, Supérieure

Arthabaskaville, 11 décembre 1894.

A VENDRE

Un superbe moulin situé sur la rive au P. à deux milles et demi du village de Tingwick, sur le chemin Craig. Moulin à scie et moulin à farine combinés, dans un très bon centre. Argent comptant ou à crédit.

Conditions excessivement faciles.

S'adresser à CYRILLE HEBERT, Tingwick.

9 fév. 95

Gendreau & Fils

(MAISON ÉTABLIE EN 1861)

Magasin général

Marchandises Sèches,

Chapeau, chaussures,

Provisions de toutes sortes,

A des prix d'ant toute

Compétition

Arthabaskaville, P. Q.

LA BANQUE

Jacques - Cartier

Victoriaville

Toutes affaires de Banque seront transigées généralement à cette succursale.

L'intérêt sera alloué sur les dépôts aux taux convenus.

Nous acceptons les dépôts de 25 centins et au-dessus.

A. MARCHAND, Gérant.

L. DERLOIS, Comptable.

Arthabaskaville, 7 juillet 1894.

A VENDRE OU A LOUER

Une maison située à 100 pieds de la Station du Grand-Tronc à Kingsey Siding.

Conditions faciles.

S'adresser à A. O. BILODEAU, Kingsey Falls.

13 avril 1895—j. n. o.

Terre à vendre

La première terre en dehors du village de Somerset, contenant trois arpents et deux tiers de front sur vingt-huit de haut avec maison, grange et autres bâtiments, le tout de première classe.

Aussi: — Animaux, Voitures et Instruments agricoles.

Pour autres informations s'adresser au propriétaire soussigné, qui donnera en outre tous les avantages nécessaires à l'acheteur.

Alp. P. PELLETIER, Somerset, P. Q.

Cigares! Cigares!

—MANUFACTURÉS PAR—

MAHEU & DUFRESNE, ARTHABASKAVILLE.

FAVORITE

Demandez le

Caledonian

Cigare de 5cts.

LADY JANE B.

Faits de Tabacs Importés

26 jan. 95.—6ms

LA FONDERIE DE PLESSISVILLE

Somerset, P. Q.

Manufacturiers de

MACHINES A VAPEUR,

BOUILLOIRES,

TURBINES,

APPAREILS DE SCIAGE MECANIQUE.

MACHINES A RABOTER ET A EMBOUVETER,

ET TOUTES ESPECES DE MACHINERIES

POUR MOULINS A SOIE ET A FARINE;—

Machines, Outil et Fournitures à l'usage des Forgerons, des Caros-

siers et des Menuisiers.

Trains, Ressorts, Soufflets, Roues, Cerceaux et Bois

et Voitures.

INSTRUMENTS ET USTENSILES DE BEURRERIES ET

PROMAGERIES.

POMPES, EVIERS, POELES, CHAUDRONS,

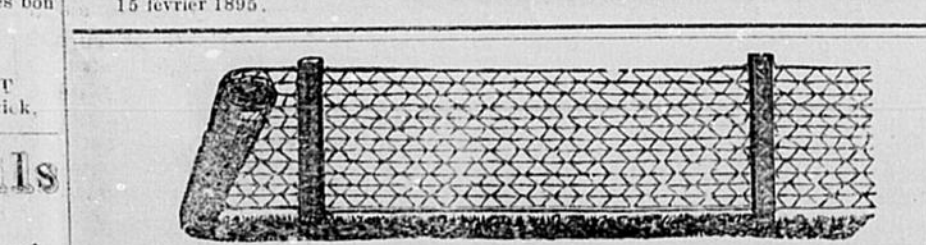
Et articles de Quincaillerie en général

Conditions Libérales.

Catalogues et listes d'escompte envoyés sur demande.

F. T. SAVOIE, Gérant.

15 février 1895.



Cloture de Broche Galvanisée

AUEC LA MACHINE PATENTÉE DE KITSelman

Manufacturée à La Baie, Que.

M. J. N. DUGUAY, propriétaire de la Machine Patentée de KITSelman pour plusieurs comtés, prend la liberté d'annoncer qu'il a acheté le droit de faire la Cloture de Broche Galvanisée, sur le chemin Craig, à Montréal, et aussi le droit de vendre ces machines dans les comtés suivants: Québec, Montmorency, Charlevoix, Chicoutimi, Saguenay, Yamaska, Richelieu, Compton, Drummond, Arthabaska, Richmond, Brome, Lotbinière, Stanstead, Sherbrooke, Wolfe, Lévis, Mégantic, Beauce et Dorchester.

Cette cloture a ramporté tous les PREMIERS PRIX pa tout où elle a été exposée, à Chicago, Toronto, Montréal, Québec et Sherbrooke. Elle est à l'épreuve des chevaux, bêtes à cornes, moutons, porceux et volailles. A l'épreuve aussi de la rouille, du feu et du froid.

C'est la Cloture du Jour

Elle est introduite partout dans nos comtés et partout où elle est connue elle donne satisfaction comme l'attestent les nombreux certificats que nous recevons tous les jours.

UN SEUL PRIX, soit par les agents ou à la manufacture.

Des bons Agents sont demandés.—Toute information concernant la cloture sera donnée à ceux qui en feront la demande à

ROBERT DUGUAY, Gérant,

LA BAIE, Comté de Yamaska, Qué.

N. B.—Les cultivateurs y trouveront leur avantage en donnant leurs commandes de bonne

heure.



J. P. GRECOIRE TAILLEUR

Victoriaville

(En face du magasin de D. O. Bourbeau)

COUPE ET SATISFACTION GARANTIES

PRIX POPULAIRES.

227 Une visite sollicitée.—16 fév. 95.

PIANOS HAZELTON

Kranich & Bach

DOMINION

BERLIN

PRATTE

Et les Orgues Eoliens, Vocalion,

Agriculture

NOS CERCLES AGRICOLES

Pour l'information des membres de nos cercles agricoles et des cultivateurs en général nous croyons devoir publier un état, résumé, des recettes et des dépenses des cercles agricoles de nos comtés, surtout de ceux où nous comptons le plus de lecteurs.

ETAT DES RECETTES ET DES DÉPENSES DES CERCLES AGRICOLES DU COMTÉ DRUMMOND

Année finissant le 31 décembre 1893

RECETTES.									
CERCLES AGRICOLES.									
LE DRUMMOND.									
	Nombre de membres.								
	Souscriptions.								
	Octroi.								
	Divers.								
	Déficit en 1893								
	Total								
Grandham.	54	54	00	39	00	00	00	33	00
Grandham Sud	38	39	00	29	70	36	75	30	00
D'Avon.	41	11	00	52	90	108	92	00	00
St-Joigne de Grandham.	41	11	00	34	00	27	50	00	00
St-Joigne de Grandham	46	270	45	143	63	00	00	413	68
Windsor.	41	55	00	28	70	00	00	83	70
Windsor et Simpson.	47	248	56	133	79	00	00	382	29
Windsor	47	47	00	38	00	42	00	127	60
Windsor	55	68	50	38	50	00	00	107	00
Windsor Ouest.									
Partout les dépenses sont égales aux recettes.									